



# Filière sociale, un grand rendez-vous le 16 Juin : manifestation nationale

Les personnels sociaux et éducatifs de la Fonction publique de l'Etat sont classés CII (classement indiciaire intermédiaire) depuis 1982, comme les instituteurs qui sont devenus professeurs des écoles reclassés en A type (indice majoré sommital 783) ou les infirmiers qui viennent de « bénéficiaire » d'un petit A (indice majoré sommital 604). Pour nos professions, la seule proposition du gouvernement est le reversement dans le nouvel espace statutaire des B.

Alors que les orientations de la Direction Générale de la Cohésion Sociale insistent sur la complexification des tâches et des situations qui demandent un niveau de formation toujours plus élevé, le projet soumis par le gouvernement est un recul sans précédent.

Par leurs mobilisations, les 16 mars et 7 avril 2011, les travailleurs sociaux ont envoyé un signe fort de leur volonté d'être reconnus à leur juste qualification (Bac+3). Celle-ci doit passer par une revalorisation salariale et de carrière (catégorie A pour le public, cadre pour le privé).

Ces mobilisations ont permis d'obtenir le report des textes présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, qui est censé négocier pour les 3 versants de la Fonction publique. Elles ont favorisé l'interpellation des employeurs par les professionnels sociaux et éducatifs.

L'intersyndicale poursuit son travail de demande de rencontre avec les ministres de la Cohésion Sociale, de l'Enseignement Supérieur, du Budget et de la Fonction Publique.

Dans la Fonction publique de l'État, la question de l'avenir de la filière sociale est une priorité. Elle doit être réglée avant la fin de l'année.

Une rencontre devait avoir lieu le 14 juin dernier à la DGAFP, elle est pour l'instant reportée. Cependant, la volonté d'un corps interministériel unique pour l'ensemble des ministères reste dans les tuyaux. La CGT exige des informations précises sur l'avenir de la filière sociale de l'Etat :

- celui des Assistants de Service Social (ASS) ;
- celui des personnels éducatifs du ministère de la Justice qui reste le seul concerné par le corps des éducateurs.

**Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires**

263, Rue de Paris  
- case 542 -  
93514 Montreuil CEDEX  
Tel. : 01 48 18 82 31  
Mél : [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr)  
Site: <http://www.ugff.cgt.fr>

Face au blocage du texte devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, l'État pourrait être tenté de clore le débat en créant rapidement un corps interministériel d'assistants sociaux de catégorie B (NES). C'est pour cela que notre mobilisation doit être massive !

Faire entrer les personnels sociaux et éducatifs dans le nouvel espace statutaire du B, c'est:

- un recul financier (c'est une perte de plus de 50 000 euros sur le déroulement d'une carrière) ;
- la fin possible du corps de débouché des assistants sociaux (les conseillers techniques de service social, classés en A avec un indice majoré sommital à 551) au prétexte qu'ils terminent en dessous du nouvel indice majoré sommital du B (562). Ce choix a été présenté au moins au Ministère des Affaires Étrangères ;
- La remise en cause de la capacité d'analyse et de décisions des personnels voire, à terme, la fin du secret professionnel des ASS, du fait de ne pas être placés en catégorie A.

Alors que les mouvements se succèdent pour la défense des Conventions collectives 66 et 51 qui structurent le secteur privé, nous devons nous mobiliser et participer massivement au mouvement du 16 juin 2011.

Il faut continuer à faire pression dans l'ensemble de la Fonction publique. Tout recul dans le public se traduira dans le privé et inversement. Le sort de plusieurs centaines de milliers de salariés se joue : faire reculer le gouvernement, c'est défendre nos emplois et nos missions !

### **Organisation de la journée du 16 juin 2011**

Le parcours de la manifestation nationale partira de la rue de Varennes jusqu'à la montagne Ste Geneviève en passant par le Bd Montparnasse et la Rue Soufflot. Rassemblement à 13h30.

Un Pique Nique, entre 12h et 14h, pourrait avoir lieu aux Invalides, afin de réunir les manifestants de toute la France et les étudiants. La demande d'autorisation est en cours.

Avec l'intersyndicale de la Fonction publique territoriale et celle du secteur privé qui continue son combat pour l'amélioration des conventions collectives 66 et 51, notre mobilisation doit être importante!

**Le 16 juin 2011,  
C'est l'avenir du travail social  
qui est en jeu !**

